

ET

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION  
2021 SUR LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX  
VŒUX ÉMIS

---

**N° 5/6.22**

**Administration, mobilité et ressources humaines**

**Vœu N° 1 – 2021** : Que la Municipalité mette en place en 2022 les nouveaux horaires de l'administration suite à la réception du résultat de l'étude réalisée en automne 2021.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé, car il n'est pas conforme à l'art. 107 du Règlement du Conseil communal. Elle fait toutefois sienne l'adaptation des horaires demandée et va poursuivre la démarche.

La Municipalité rappelle néanmoins que le sondage a été lancé en automne 2021 et qu'au 31 décembre de l'année passée sous revue, la Municipalité n'avait pas encore obtenu les résultats du sondage. Elle tient également à souligner que la mise en place de nouveaux horaires nécessite la consultation des représentantes et représentants du personnel (Commission du personnel et Union des employés de l'administration communale de Morges), car elle implique des changements en termes de fonctionnement interne, voire des modifications réglementaires.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion souhaite reformuler le vœu pour qu'il soit conforme à l'art.107 du règlement et propose la formulation suivante : Que la Municipalité fixe les horaires d'ouverture des services communaux après consultation des représentants du personnel et selon le résultat de l'étude dans un délai raisonnable.

**Vœu N° 2 – 2021** : Que la Municipalité améliore sa cyberadministration afin de permettre aux Morgiennes et Morgiens d'avoir accès à des services communaux sans devoir passer à un guichet.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

**Vœu N° 3 – 2021** : Que la Municipalité prenne en compte les résultats du sondage effectué, réaménage les quais de manière adéquate et mette en place un nouveau régime de circulation qui prenne en compte les préoccupations des Morgiennes et Morgiens ainsi que les nombreux acteurs de la Ville.

Réponse de la Municipalité

La création de la Voie verte permettra d'offrir plus d'espace et plus de sécurité aux modes doux sur les quais. De plus, un réaménagement des quais est en cours d'étude.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 4 – 2021** : Que la Municipalité demande dans les prochaines éditions du « Reflets » si les habitants souhaitent continuer à le recevoir en format papier ou s'ils préfèrent le consulter de manière digitale et que la Municipalité modifie en conséquence la distribution du « Reflets » selon les souhaits de chaque ménage.

Réponse de la Municipalité

Une telle solution de distribution ciblée engendrerait inmanquablement des frais plus élevés. L'Administration serait tenue de garder à jour un registre et devrait étiqueter des milliers d'envois avec les adresses des destinataires. Les frais postaux seraient également plus élevés. La Municipalité est d'avis que la distribution en tous-ménages reste la plus efficiente.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion estime que la différence de coût entre le tout-ménage et la distribution ciblée nécessiterait une étude approfondie et elle maintient son vœu.

**Vœu N° 5 – 2021** : Que la Municipalité trouve au prochain investissement une solution open source éditable par n'importe quelle agence professionnelle et qu'elle ne soit plus dépendante d'un seul prestataire.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu s'agissant du site Internet [www.morges.ch](http://www.morges.ch).

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

**Enfance, culture et durabilité**

**Vœu N° 6 – 2021** : Que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires pour apporter à la population une meilleure information quant aux subventions communales et cantonales auxquelles elle a droit pour atteindre les objectifs fixés par la Politique Énergétique Territoriale (PET).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité met en œuvre une campagne de communication sur le thème du fonds d'encouragement. Cette dernière se déroulera sur une période de 6 mois et aura pour vocation de cibler les différentes et différents bénéficiaires du fonds (entreprises, propriétaires, habitant-es) et de leur présenter les gestes qu'ils peuvent réaliser chez eux afin de contribuer à la transition écologique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

**Vœu N° 7 – 2021** : Que la Municipalité pense à végétaliser encore davantage la Grand-Rue.

Réponse de la Municipalité

Ce potentiel sera considéré dans le cadre de la Stratégie d'arborisation de la Ville.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

**Vœu N° 8 – 2021** : Que la Municipalité entame une réflexion visant à encourager la réduction d’emballages auprès des commerçants et restaurateurs et afin que ceux-ci respectent davantage l’environnement avec des sacs en papier ou en toute autre matière biodégradable.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité poursuit le programme en cours sur la génération de déchets plastiques dans le cadre des commerces et restaurants de Morges, par le biais de partenariats avec une entreprise suisse qui fournit des contenants réutilisables, ainsi qu’une association qui milite pour une diminution des déchets. Une charte sur l’organisation de manifestations durables devra aussi bientôt voir le jour.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 9 – 2021** : Que la Municipalité mette en place une offre de produits qui encourage les enfants de la cantine scolaire de Beausobre à compléter leur repas par des produits sains et équilibrés, de provenance locale si possible.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a fixé un cadre de référence pour une alimentation saine et durable auquel la société qui gère le restaurant scolaire de Beausobre est soumise. À ce titre la liste des produits vendus fait l’objet d’une annexe au contrat qui lie cette société à la Commune.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Finances, économie, informatique et population**

**Vœu N° 10 – 2021** : Que la Municipalité implique, ou au mieux informe de manière récurrente, le service informatique lors des projets communaux qui pourraient toucher, même de loin, à l’informatique.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu et va s’assurer que le Service informatique soit impliqué lors des lancements de projets comportant une composante informatique (câblage, wifi, gestion technique des bâtiments, ...).

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Cohésion sociale, logement et sécurité**

**Vœu N° 11 – 2021** : Que la Municipalité solutionne l’opacité des différentes listes d’attentes pour les logements subventionnés afin d’obtenir des statistiques au plus proche de la réalité.

Réponse de la Municipalité

L’Office du logement va prendre contact avec l’ensemble des gérances des logements subventionnés afin de trouver avec elles le moyen d’améliorer la pertinence et la fiabilité des statistiques.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N°12 – 2021** : Que la Municipalité engage une campagne active dans la communication des droits d'octroi d'appartements subventionnés y compris dans les principales langues étrangères de la commune.

Réponse de la Municipalité

Dans son programme de législature, la Municipalité prévoit de rendre visible les prestations existantes, ce vœu entre dans le cadre de cette mesure.  
La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N°13 – 2021**: Que la Municipalité étende la promotion de l'Espace Couvaloup 12 sur d'avantage de canaux.

Réponse de la Municipalité

La promotion de l'Espace Couvaloup à l'ensemble des publics est indispensable, ce travail est en cours.  
La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 14 – 2021**: Que la Municipalité mette en place des outils précis de monitoring afin d'avoir une vision plus claire sur l'ensemble des activités du dicastère.

Réponse de la Municipalité

Lors de la réorganisation des directions, la Direction Cohésion sociale et logement a mis en place une thématique « évaluation des prestations » qui a vocation à mieux piloter le service et à adapter les prestations sociales. Ce travail est en cours.  
La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Urbanisme, constructions et espace public**

**Vœu N° 15 – 2021** : Que la Municipalité garantisse, lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs, respectivement par des formations continues ciblées, que tous les services disposent de la redondance nécessaire permettant de pallier l'absence d'un poste critique.

Réponse de la Municipalité

Ce vœu fait référence au remplacement du poste de responsable de la police des constructions. Les processus de recrutement mis en place par le Service des ressources humaines en lien avec les services métiers sont organisés, tant que faire ce peut, pour anticiper les départs, avec notamment une réflexion au niveau de la redondance. Néanmoins, pour certains postes, comme les postes de cadre avec des responsabilités très ciblées, comme le responsable de la police des constructions, il n'est pas possible de prévoir une redondance à 100 %, surtout lorsque les effectifs ne contiennent aucune marge de manœuvre. Face à ce constat, dès la fin 2021, la Direction a opté pour une augmentation de ses effectifs dans ce secteur.

La Municipalité accepte ce vœu et réfléchira à ses processus RH afin que de telles lacunes de personnel ne se reproduisent plus.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 16 – 2021** : Que la Municipalité mette en place des indicateurs de suivi des dossiers permettant d'analyser leur durée de traitement et ainsi de détecter de manière proactive les situations critiques. Dès lors, il serait souhaitable que ces indicateurs soient inclus au rapport de gestion.

Réponse de la Municipalité

Actuellement, le système de gestion des dossiers de la Direction ne permet pas un tel monitoring. Dès que la situation sera revenue à la normale, la Direction collaborera avec le Service informatique afin de trouver un outil informatique qui permette de réaliser ce suivi sans consommer du temps de personnel. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 17 – 2021** : Que la Municipalité permette rapidement à la population de recevoir le soutien attendu dans l'établissement des dossiers relatifs à la police des constructions.

Réponse de la Municipalité

Un état des lieux du besoin en personnel ou autres outils permettant d'améliorer les prestations offertes à la population en matière de police des constructions sera effectué en 2022. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 18 – 2021** : Que la Municipalité indique clairement dans les prochains rapports de gestion le nombre d'ETP productif et administratif/de soutien pour chaque service.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité tient à rappeler que tous les équivalents plein-temps (EPT) sont productifs, qu'ils soient administratifs ou techniques. Le prochain rapport de gestion sera plus précis pour identifier les différentes tâches affectées aux différents postes. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Bâtiments, sport et domaines**

**Vœu N° 19 – 2021** : Que la Municipalité mette tout en œuvre afin d'assurer une température minimale de l'eau à la piscine du Parc, quelles que soient les conditions météorologiques, autrement dit, que le préavis d'entretien général en tienne compte et soit soumis au Conseil communal en 2022 comme annoncé.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 20 – 2021** : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires au niveau des installations techniques de la patinoire des Eaux-Minérales afin d'éviter de nouvelles pannes qui la paralyseraient une fois de plus.

#### Réponse de la Municipalité

Il n'est malheureusement pas possible d'assurer qu'aucune panne ne survienne à nouveau. Toutefois, dans la mesure des moyens financiers budgétés et des possibilités techniques, l'ensemble des mesures nécessaires sont et seront mises en œuvre.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 21 – 2021** : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder d'ici la rentrée scolaire 2022 à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques-Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage.

#### Réponse de la Municipalité

Une étude est en cours pour aménager le préau du Collège Jacques-Dubochet, afin d'ajouter des espaces d'ombrage, des jeux, du mobilier et de la petite végétation. Les contraintes techniques complexes imposent une étude approfondie. Il est prévu que le préau soit aménagé au cours des vacances d'automne 2022.

La Municipalité accepte ce vœu.

#### Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion accepte la réponse mais s'étonne du délai de 3 ans, puisque le conseil a accepté le préavis en septembre 2019, pour pouvoir démarrer une étude.

### **Infrastructure et gestion urbaine**

**Vœu N° 22 – 2021** : Que la Municipalité rouvre le local « *le bon filon* » à la déchèterie afin que les personnes qui le souhaitent puissent se servir gratuitement d'objets donnés. Une affiche à titre informatif pourrait sensibiliser le public que le commerce de ces objets est strictement interdit et que le but est d'offrir un espace d'échange.

#### Réponse de la Municipalité

La solution qui est actuellement en place donne entière satisfaction. Celle-ci offre la possibilité à toute personne qui ne désire pas jeter des objets, de les déposer à l'espace clos dédié à cet effet. Ils sont ensuite transmis à deux associations caritatives régionales afin qu'ils soient contrôlés, nettoyés et remis en vente pour une modique somme, dans leurs magasins respectifs ou alors distribués dans le cadre d'actions sociales et d'aides ciblées. Les principaux avantages de cette démarche sont un contrôle des entrées et des sorties de ce type d'objets qui a fait cesser les abus d'alors, ceci bien qu'une signalétique adéquate avait été installée en son temps, ainsi que la création d'une plus-value sociale en soutenant des associations locales reconnues.

La Municipalité refuse ce vœu.

#### Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu car elle estime qu'il répond au besoin de la population et contribue à la revalorisation des déchets.

**Vœu N° 23 – 2021** : Que la Municipalité étudie les moyens de sensibiliser les Morgiens/Morgiennes au tri des déchets verts ce qui permettrait d'augmenter la production annuelle de biogaz. Un panneau informatif pourrait être mis vers les différents écopoints

Réponse de la Municipalité

La quantité de déchets organiques (espaces verts et cuisine) collectée par année à Morges est en moyenne de 2'100 tonnes (2'195 tonnes pour 2021), soit une moyenne de 120 kg / habitant / an, alors que la moyenne cantonale est de 94 kg / habitant. Cela représente annuellement une production de plus de 210'000 m<sup>3</sup> de biogaz qui sont réinjectés dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Les efforts sont poursuivis au niveau de la communication et de l'optimisation des infrastructures de tri afin de maintenir et d'améliorer ces résultats, ceci bien que la quantité potentielle par habitant arrive à son maximum.

En outre, les tonnages de déchets organiques récoltés sur les écopoints ne représentent que 3 % de la quantité totale collectée à Morges. En effet, le principal mode de ramassage pour ce type de déchets est incontestablement le porte-à-porte qui est effectué dans toute la Ville une fois par semaine. À noter que la Ville de Morges a été primée en 2015 pour sa bonne gestion des déchets organiques en obtenant le 1<sup>er</sup> prix au Greenaward parmi 60 villes suisses nominées.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 24 – 2021** : Que la Municipalité s'assure du bon éclairage de la Place de la Navigation et remette le lampadaire enlevé.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé, car il n'est pas conforme à l'art. 107 du Règlement du Conseil communal. Néanmoins, elle accepte la demande sur le fonds et une solution sera étudiée et mise en place pour assurer un éclairage public correct dans cette zone.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

**Vœu N° 25 – 2021** : Que la Municipalité sensibilise et encourage la population sur les bonnes pratiques à mettre en place dans les jardins afin de préserver la biodiversité.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges a adhéré à « La charte des jardins » en 2019. Elle communique régulièrement sur les actions possibles, entre autre par notre site internet ou encore à travers le journal communal, « Reflets ». En 2021, une action a été menée du 17 mai au 30 juin pour faire connaître « les 10 gestes pour la faune et la flore ».

Nous partageons également des liens avec le site internet de Région Morges pour encourager et préserver la biodiversité.

La Municipalité précise que les services coordonnent régulièrement avec l'organisation « Sauvageons en ville » des rencontres insolites les mardis en fin d'après-midi sur des sujets portant également sur la préservation de la biodiversité.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

## PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

### Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

#### La Commission de gestion est favorable au classement des quinze vœux suivants :

– Administration, mobilité et ressources humaines	N°	2-2019
– Enfance, culture et durabilité	N°	2-2012
	N°	16-2015
	N°	9-2017
	N°	10-2018
	N°	11-2018
	N°	10-2019
– Bâtiments, sport et domaines	N°	5-2017
– Infrastructures et gestion urbaine	N°	16-2016
	N°	8-2018
– Cohésion sociale, logement et sécurité	N°	5-2012
	N°	13-2015
– Urbanisme, constructions et espace public	N°	4-2009
	N°	20-2016
	N°	5-2020

#### La Commission de gestion s'oppose au classement des quatre vœux suivants :

– Administration, culture et relations extérieures	N°	1-2017
– Finances et promotion économique	-	
– Sécurité, informatique et manifestations	-	
– Sports, bâtiments et environnement	-	
– Infrastructures et gestion urbaine	N°	1-2019
		7-2019
	N°	1-2020
– Cohésion sociale et logement	-	
– Urbanisme, constructions et mobilité	-	

### Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

#### La commission de gestion propose le classement de 2 vœux

– Administration, mobilité et ressources humaines	N°	1-2018
– Enfance, culture et durabilité	-	
– Bâtiments, sport et domaines	-	
– Infrastructures et gestion urbaine	-	
– Cohésion sociale, logement et sécurité	N°	4-2016
– Urbanisme, constructions et espace public	-	

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2022.

au nom de la Municipalité  
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss

Giancarlo Stella



Adopté par la Commission de gestion dans sa séance du 19 mai 2022.

Pour la Commission de gestion  
La présidente

Emilie Bovet

**Envoyé au Conseil communal le 3 juin 2022.**